

Les Diplômes Maîtrisiens : Brevet et Certificat d'Études



Le BEM - Brevet d'Études Maîtrisiennes

Le Brevet d'Études Maîtrisiennes est décerné à l'issue du Cycle II (en classe de 3e), sous réserve de la validation réussie des Unités de Valeur 3 (Formation musicale) et 4 (Piano Maîtrisien ou instrument polyphonique).

Il constitue un prérequis indispensable pour l'accès en Cycle III renforcé.



Le CEM - Certificat d'Études Maîtrisiennes

Le Certificat d'Études Maîtrisiennes est obtenu à la fin du Cycle III renforcé, marquant l'aboutissement d'un parcours exigeant. Sa validation est conditionnée par la réussite des Unités de Valeur 1 (Polyphonie), 2 (Chant et technique vocale), 3 (Formation musicale) et 4 (Piano Maîtrisien).

Ce certificat atteste d'un engagement complet et d'une excellence vocale reconnue.

Les Unités de Valeur Obligatoires du Tronc Commun

- UV1 : Polyphonie** - Une pratique chorale intensive, essentielle au développement de l'écoute et de l'intégration musicale en ensemble.
- UV2 : Chant et technique vocale** - Un travail approfondi sur la technique vocale individuelle, permettant de développer et de maîtriser sa voix.
- UV3 : Formation musicale** - L'acquisition des fondements théoriques et pratiques de la musique, indispensables à tout musicien.
- UV4 : Piano Maîtrisien ou instrument polyphonique** - Le développement de compétences instrumentales solides, notamment en accompagnement, pour enrichir la pratique musicale.

Unités de Valeur Optionnelles et Facultatives

Ces unités complémentaires permettent de moduler le parcours de l'élève en fonction de son orientation spécifique après la 3e. Elles sont obligatoires pour le Cycle III renforcé et facultatives pour le Cycle III initial, selon la motivation individuelle.



Ensembles Vocaux Spécialisés

- Ensemble vocal mixte (obligatoire pour le Cycle III renforcé)
- Ensemble vocal
- Ensemble Jeunes Voix d'Hommes

Perfectionnement Musical Approfondi

- Formation musicale Cycle III renforcé
- Piano Maîtrisien Cycle III renforcé
- Initiation à la direction de chœur

Ateliers Artistiques et Scéniques

- Atelier baroque
- Atelier comédie musicale
- Atelier un par voix
- Théâtre musical

Note Importante : Les élèves inscrits en Cycle III renforcé sont tenus de choisir au minimum une UV optionnelle parmi la liste proposée. Pour ceux du Cycle III initial, le choix de ces UV reste facultatif et dépend pleinement de leurs intérêts et de leur engagement personnel.

Cette architecture pédagogique offre la flexibilité de personnaliser le parcours de chaque élève, alignant la formation sur ses aspirations et ses capacités. Elle garantit simultanément un niveau d'excellence pour les étudiants visant un cursus complet, couronné par l'obtention du Certificat d'Études Maîtrisiennes.